



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Séance extraordinaire du
mercredi 10 janvier 2024, à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 2.1. Avis de motion - Règlement numéro 840-2023 concernant le Plan d'urbanisme
- 2.2. Avis de motion - Règlement numéro 841-2023 concernant le règlement de zonage
- 2.3. Avis de motion - Règlement numéro 842-2023 concernant le règlement de lotissement
- 2.4. Avis de motion - Règlement numéro 843-2023 concernant le règlement de construction
- 2.5. Avis de motion - Règlement numéro 844-2023 concernant le règlement sur les permis et certificats

3. Période de questions

**Prochaine séance ordinaire du conseil le
lundi 15 janvier 2024, à 19 h 30**